

8 MARS 2025

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

ENSEMBLE, MOBILISÉ·ES POUR L'ÉGALITÉ !



Le 8 mars n'est pas une simple "journée des femmes", mais une journée de lutte pour nos droits ! Cette année encore, la CGT appelle à la mobilisation pour dénoncer les inégalités persistantes et exiger de véritables avancées en matière de droits des femmes.

 **Des écarts de salaires toujours inacceptables !** Les femmes gagnent en moyenne 22% de moins que les hommes. À travail égal, salaire égal !

 **Des conditions de travail dégradées !** Temps partiel subi, précarité, discrimination, plafond de verre : il est temps d'imposer de véritables mesures pour garantir l'égalité professionnelle.

 **Une retraite inéquitable !** Avec des carrières hachées et des salaires plus bas, les femmes touchent des pensions inférieures de 40% à celles des hommes. Une réforme des retraites juste doit corriger ces inégalités !

 **Stop aux violences sexistes et sexuelles au travail !** Trop de femmes subissent encore harcèlement et agressions. La parole doit être libérée et les employeurs doivent prendre leurs responsabilités.

 **Nous revendiquons :**

- L'égalité salariale immédiate !
- L'augmentation des salaires et des pensions !
- Des carrières et des promotions sans discrimination !
- Des mesures fortes contre les violences sexistes et sexuelles au travail !
- Une meilleure reconnaissance des métiers majoritairement féminins !

Obtenir la reconnaissance des qualifications permet de :

- augmenter les salaires et stopper l'individualisation des rémunérations accessoires,
- ouvrir des perspectives d'emplois statutaires aux jeunes diplômé·es,
- gagner l'égalité salariale femmes-hommes, prioritairement par la revalorisation des filières féminisées notamment celles concernant les missions identifiées comme « naturellement féminines ».



TOU·TES EN GRÈVE FÉMINISTE

Une des grandes illusions qu'on tente de nous faire admettre résiderait dans le fait que la seule protection pour le·la travailleur·euse serait « la compétence » alors que, contrairement à la qualification, elle ne protège de rien dans un marché du travail qui évolue extrêmement rapidement, induisant que les compétences acquises ne le seront que pour quelques années, voire quelques mois, et qu'il faudra, constamment, chercher de nouvelles formations pour se « vendre ». A contrario, la qualification implique l'apprentissage complet d'un métier, qui doit être sanctionné par un diplôme auquel correspond un niveau minimum, conventionnel ou statutaire, de salaire.

Prochaines propositions :

- recherche de conditions matérielles favorables à la formation de tous et toutes y compris à temps partiel (formation à distance, modulaires, à proximité du lieu de travail...). Les frais de garde supplémentaires d'une formation hors temps de travail habituel et hors lieu de travail habituel sera accordée aux parents d'enfants de - de 6 ans. Spécificité pour les parents d'enfants en situation d'handicap ;
- mettre en place une étude annuelle sur les violences au travail ;
- transparence sur les moyens alloués à l'égalité ; les référent.es égalité seront dorénavant dotés.es d'une lettre de mission et de moyens pour mener celle-ci ;
 - plan d'actions intégrant l'évaluation des résultats des mesures prévues ;
 - renforcement significatif de l'information, de la formation et de la communication sur les sujets de l'égalité femme-homme ;
- **Formation Professionnelle** : module spécifique « développer le leadership au féminin » et « mentoring » afin d'accompagner si nécessaire les femmes vers les postes à responsabilités ;
- création d'une boîte à outils à destination des employeurs d'une part, et des élu·e·s du personnel d'autre part ;
- Faire bénéficier de logement vacant dans les lycées, afin d'y accueillir des agents en situation d'urgence, victimes de violences domestiques.

🔗 **Le 8 mars, faisons du bruit, prenons la parole et passons à l'action**

🔗 **Le 8 mars, mobilisons-nous pour l'égalité dans les lycées et la reconnaissance des métiers féminisés !**

🔗 **Le 8 mars, mobilisons-nous pour un service public territorial plus juste et plus égalitaire !**

📢 **Diffusion d'un livret d'information** sur les droits des femmes dans la fonction publique et les démarches en cas de discrimination ou de harcèlement.

🕒 **Heure d'arrêt symbolique à 15h40** : Sensibiliser sur les écarts de rémunération en incitant les agent·es à cesser le travail à cette heure.

🕒 **Débrayage symbolique à 15h40** : C'est l'heure à laquelle les femmes cessent d'être payées en raison des inégalités salariales. Arrêter le travail à cette heure-là pour marquer le coup.

🔗 **Le 8 mars, soyons visibles, en grève et mobilisé·es !**

Le 8 mars, toutes et tous en grève et en manifestation !

🕒 Rejoignez la CGT pour faire entendre nos revendications !

📢 **RDV dans la rue, dans nos entreprises, dans nos services publics :**

